

## Compte rendu du CDAS du 04 mars 2022

Le Comité départemental de l'action sociale (CDAS) était convoqué ce jour afin d'aborder les points suivants :

- 1 – Approbation du procès verbal de la réunion du 22 novembre 2021
- 2 – Présentation du compte rendu d'activité 2021 de la délégation départementale d'action sociale
- 3 – Présentation de la note d'orientations pour l'action sociale ministérielle 2022  
Contexte et orientations/Dialogue social local/ Actualités sur les réformes en cours de l'action sociale ministérielle
- 4 – Actions locales 2022 et Crédits d'Actions Locales (CAL) 2022
  - 4.1 : Présentation budgétaire des CAL 2022
  - 4.2 : Présentation des propositions d'actions locales (projets de sorties, arbre de Noël...)
  - 4.3 : Répartition budgétaire des CAL 2022 pour avis
- 5 – Questions diverses

Les représentants FO DGFIP 43 ont lu cette déclaration liminaire en préambule :

Madame la Présidente,

Voilà plus de deux ans que la réforme du réseau de l'action sociale est lancée. Le projet initial a été amendé sous la pression syndicale et fort heureusement.

FO DGFIP 43 pourrait prendre acte positivement de certaines évolutions évoquées, comme le soit disant maintien dans les départements d'un délégué de proximité et des instances telles que le CDAS et le CNAS. Cependant, FO DGFIP 43 s'interroge entre les annonces faites et la réalité.

En effet, à ce jour, dans le département de la Haute Loire, comme dans d'autres départements, le délégué de l'action sociale n'a pas été remplacé depuis maintenant plus d'un an et demi. Nous n'avons toujours pas la certitude qu'il y en aura un situé dans notre département. Mais, nous pouvons nous rassurer, un responsable régional sera là pour tout organiser ! Précisons qu'il n'aura aucune obligation de mobilité géographique !

Il faut bien constater que malgré la bonne volonté du délégué par intérim, sa double mission est devenue ingérable voire insoutenable dans le temps autant pour lui que pour les bénéficiaires de l'Action Sociale de la Haute-Loire.

FO DGFIP 43 ne perçoit toujours pas l'intérêt positif d'une telle réforme pour les agents actifs et retraités, d'où notre éternelle question : pouvons-nous encore espérer le recrutement d'un délégué de l'action sociale présent sur le terrain de façon pérenne?

Quant au maintien des instances, les représentants du personnel n'auront-ils droit qu'à une information a posteriori ou auront-ils la possibilité de discuter, d'échanger, donner leur avis, ce qui semble nécessaire et logique dans le cadre d'un dialogue social constructif ?

En conséquence, FO DGFIP 43 exige et sans délai la désignation d'un délégué de l'action sociale de proximité en charge exclusive du département de la Haute-Loire afin que les bénéficiaires de l'Action Sociale puissent profiter d'une Action Sociale de qualité comme ce fut le cas auparavant.

A nos interrogations, la Présidente a déclaré ne pas avoir, à ce stade, toutes les réponses concernant la désignation d'un éventuel délégué de l'action sociale en Haute-Loire. Dans un premier temps, ce sont les responsables régionaux qui seront recrutés. Tant que le réseau défini par la réforme n'est pas arrêté, nous n'avons aucune certitude sur la désignation d'un délégué à l'intérieur du département. Il pourrait s'agir uniquement d'un référent installé hors du département. Par ailleurs, il pourra être issu de notre ministère, d'un autre ministère ou par voie contractuelle.

Les représentants FO DGFIP 43 dénoncent encore une fois cette interminable réforme dont le seul but est la réduction du nombre de délégués et par conséquent l'amointrissement de notre action sociale. Il est important de rappeler que depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2020, la Haute Loire ne dispose plus de son propre délégué mais seulement d'un délégué par intérim, situation devenue ingérable et insoutenable autant pour lui que pour les bénéficiaires.

## **1 – Approbation du procès verbal de la réunion du 22 novembre 2021**

*Les représentants du personnel l'approuvent à l'unanimité.*

## **2 – Présentation du compte rendu d'activité 2021 de la délégation départementale d'action sociale**

Cinq directions sont bénéficiaires des actions menées en matière sociale (DDFIP, DIRCOFI, DGCCRF, DREAL, SG).

Le nombre de bénéficiaires retraités a augmenté, celui des actifs a diminué, conséquence des suppressions d'emplois annuelles. 184 enfants profitent également de l'action sociale, dont 73 enfants de moins de 9 ans,

En matière de restauration pour l'année 2021, 10 450 repas ont été servis au RIA au bénéfice de notre ministère. Deux subventions sont déduites du prix du repas : subvention interministérielle repas allouée si indice < 480 (1,29 €) et aide complémentaire à l'harmonisation tarifaire (2,40 €). Par ailleurs, 124 agents ont reçu des titres restaurant pour un montant global de 59 355 €.

Concernant le logement et plus précisément l'Alpaf, 20 dossiers ont été reçus dont 18 accordés. FO DGFIP 43 rappelle qu'il est important de communiquer sur toutes les aides et prêts existants au sein de l'Alpaf.

En ce qui concerne les vacances, le contexte sanitaire a encore marqué l'année 2021 mais 13 enfants sont partis avec Epaf.

Le montant utilisé des crédits d'actions locales 2021 s'élève à 15 039,76 € (Arbre de Noël, sorties familiales à Peaugres et Altiarena, sorties retraités à Aix les Bains, galette des rois 2022 avec crédits engagés en 2021, aide à la rentrée scolaire, consultations psychologues).

Les actions SRIAS (section régionale interministérielle d'action sociale d'Auvergne) ont permis à 26 personnes de suivre des cours de pâtisserie (action 2020 reportée). Le prix roman littéraire Cezam n'a malheureusement pas pu être mis en place pour 2021.

## **3 – Présentation de la note d'orientations pour l'action sociale ministérielle 2022**

Le montant plancher d'actions locales pour la Haute Loire a été revalorisé à 18 000 € et sans réserve. Ceci est une bonne nouvelle pour l'année 2022. Cependant, il faut préciser qu'à partir de septembre 2023, le nombre d'agents et donc de bénéficiaires va s'accroître suite à l'installation d'un nouveau service.

Un fond d'innovation locale sera reconduit en 2022, Il s'agit de proposer une action innovatrice en matière sociale pour obtenir, si le projet est choisi, des crédits nécessaires à sa mise en place. Pour rappel, en 2019, nous n'avions pas été sélectionnés.

#### **4 –Actions locales 2022 et Crédits d’Actions Locales (CAL) 2022**

Le délégué par intérim a établi un budget avec des propositions d’actions à mener pour 2022.  
**Programme très alléchant mais toujours sans délégué pour les mettre en place !**

Pour les retraités : - sortie Baux de Provence  
- rencontre amicale

Pour les enfants : - l’arbre de Noël

Sorties familiales : - Parc Spirou  
- Altiarena

Aide rentrée scolaire, actions de solidarité, séances psychologues

#### **5 – Questions diverses**

Concernant les actions SRIAS, le prix roman littéraire Cezam a été mis en place pour l’année 2022 grâce à des bénévoles. Une éventuelle sortie à Vulcania aurait pu être proposée aux agents mais vu l’absence de délégué, cela paraît compromis.

Les représentants FO : Stéphanie BENOIT - Nathalie PORTAL

#### **Adhérer au syndicat Force Ouvrière des Finances Publiques**

##### **BULLETIN D'ADHESION**

(À renvoyer à Robert GAGNE, Trésorerie hospitalière- 17 rue des Moulins-43000 le Puy-en-Velay)

NOM :

PRENOM :

GRADE :

AFFECTATION :

Déclare vouloir adhérer au Syndicat FORCE OUVRIERE DGFIP

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ signature

*66 % de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu*